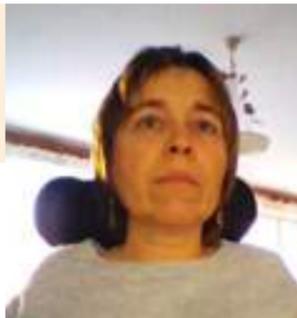


**En direct du terrain**

interview

**Jocelyne VASQUEZ** habite le quartier des Buclos depuis 30 ans et se déplace en fauteuil roulant. Elle est déléguée adjointe pour l'Isère de l'association Française contre les Myopathies (AFM).



**Dans votre quotidien, quand rencontrez-vous des soucis de mobilité ?**

Je suis susceptible de rencontrer des soucis de mobilité à tout moment, à chaque fois que je me déplace. A Meylan, il y a eu depuis longtemps la volonté des élus de rendre la ville accessible pour les personnes en fauteuil roulant comme moi. Dans mon quartier, où l'accessibilité a été pensée au moment de la construction, j'ai pu par exemple m'occuper de mes enfants, les emmener à la crèche, à l'école. Je me rends au marché et au centre commercial pour faire mes courses. L'accessibilité aux transports publics comme le C1 ou le tram est très appréciable car cela permet une vraie autonomie pour se déplacer.

**Utilisez-vous des équipements publics ?**

Je vais de temps en temps à la mairie, je fréquente la bibliothèque. J'y accède sans difficulté particulière. Il reste quand même quelques points noirs : beaucoup de LCR n'ont pas de toilettes accessibles et je connais une personne en fauteuil roulant qui est obligée de renoncer à certaines activités. Concernant les écoles, il n'y a pas d'ascenseur. Une personne à mobilité réduite ne peut pas aller dans les classes situées en étage.

**Et le logement ?**

Je suis locataire d'un logement social adapté à mon handicap où je me trouve bien. Mais par exemple j'ai des soucis quand je me rends dans un des nouveaux programmes immobiliers récemment construits à Meylan. Ces immeubles sont peut-être aux normes mais pas accessibles ! Le bouton d'appel de

l'interphone

est à la bonne hauteur mais situé dans un coin et en fauteuil je n'y accède pas. Autre point, l'accès au sous-sol avec un fauteuil est dangereux. Finalement en matière de handicap, on pourrait beaucoup mieux faire, sans que cela ne coûte plus cher, si on faisait vraiment participer les personnes concernées...

**Quels seraient pour vous les priorités d'aménagements pour améliorer la mobilité ?**

Il faudrait penser plus souvent au type de revêtement des allées de circulation, des trottoirs, des places. Les pavés, c'est une vraie catastrophe parce que ça génère plein de micro secousses très douloureuses pour le dos. La réfection récente des pistes cyclables par contre, c'est un plus et y circuler est un vrai plaisir. Dommage que pendant le temps des travaux, il y ait eu si peu de prise en compte des personnes se déplaçant en fauteuil.

Une autre priorité ce serait un accès beaucoup plus aisé aux professionnels de santé. Cela peut paraître étonnant, mais nombre de médecins, mais aussi de dentistes, de kinés, etc travaillent dans des cabinets non accessibles aux personnes en fauteuil.

**En tant que déléguée de l'AFM, que souhaiteriez-vous ajouter ?**

L'AFM-Téléthon lutte de longue date pour une **citoyenneté pleine et entière des personnes malades**. L'accessibilité en est une composante majeure.

**Touchez pas à nos LCR !**

**Les locaux collectifs résidentiels (LCR)** sont des locaux conçus pour permettre aux habitants de se réunir pour fêter des anniversaires ou un évènement familial, mais aussi dans le cadre de leurs associations de quartier ou pour exercer des activités de loisirs ou sportives. « Ils favorisent l'instauration des rapports de voisinage nécessaire à la vie du quartier » (circulaire n° 86 du 12 mars 1996). Nul ne songerait à nier que ces locaux constituent des lieux d'animation et de rencontre pour le développement du lien social dans les quartiers.

Depuis 2001, malgré les alertes répétées des associations de quartier, aucun plan d'entretien du bâti n'a été mis en place par la mairie. Année après année, les LCR se délabrent... Sous la pression des habitants et associations, le maire a enfin annoncé très récemment qu'il donnerait suite en 2019 à la demande de réhabilitation du LCR du Petit-Bois inutilisable depuis plusieurs années suite à un incendie. Pour ajouter aussitôt, que cela s'accompagnerait de la démolition du LCR "Les Tilleuls" dans ce même quartier des Béalières, pour "cause de vétusté et de coût de remise en état incompatible avec les contraintes budgétaires".



Nous sommes très choqués et nous dénonçons une décision prise sans aucune concertation avec les habitants ni avec les associations à propos d'un LCR aujourd'hui très utilisé. Une décision qui ne tient pas compte non plus de l'accroissement de la population du quartier liée à la construction de centaines de logements avenue du Granier (où il n'y a aucun équipement collectif).

Vous trouverez la réaction du Président de l'Union de Quartier des Béalières sur notre site internet.

1, imp des Saraméjous  
38240 Meylan  
ISSN 1243-7530  
www.meydia.org



Directeur de la publication :  
Philippe Schaar



**Soutenez MeyDIA**

Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA

J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom :

Adresse :

.....  
.....

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à A. Rousseau, 2, rue du Pré d'Elle - 38240 Meylan

en bref



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

démocratie

**L'accessibilité : encore tant à faire**



**L**A loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de l'accès **de tous à tout**. Une convention internationale de l'ONU de 2006 a confirmé l'accessibilité en tant que droit fondamental. Les personnes handicapées n'entendent pas être dessaisies de leur rôle d'acteur de notre cité et ne veulent plus être écartées du débat politique et citoyen. Pourtant, même si des progrès sensibles ont été réalisés, force est de constater qu'en pratique, la place des personnes handicapées dans une société plus inclusive est un processus long et complexe.

Nous avons choisi de consacrer le dossier de ce numéro à l'accessibilité et à sa déclinaison locale. Avec comme toujours, un souci d'objectivité et l'esprit critique ! Parce que nous défendons - plus que jamais - l'idée d'une citoyenneté active.

L'actualité communale nous réserve régulièrement des surprises. Ainsi le

maire a annoncé ex abrupto très récemment qu'il envisageait de raser, dans le quartier des Béalières, un LCR jugé trop vétuste et trop cher à réhabiliter, ce qui n'est en fait que la conséquence logique de la politique de non entretien de ces équipements depuis le premier mandat de Mme Tardy.

Décision autocratique s'il en est, annoncée, qui plus est, lors d'une séance de Commission Extra Municipale (CEM), lieu de soit-disante concertation. Est-ce la conception de l'élu que se fait notre maire ? Seul à décider ?

Nous venons de terminer la refonte de notre site internet (www.meydia.org). Modeste, à la mesure de nos moyens, ce site a néanmoins l'ambition de vous apporter de l'information sur la vie locale. Prenez le temps de la visite et n'hésitez pas à nous écrire via le formulaire de contact.

Bien à vous

Philippe Schaar

Handicap et accessibilité



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap.

"Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".

Ainsi le handicap est loin de se réduire aux seules personnes en fauteuil... L'accessibilité est la condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

- le principe d'accessibilité généralisée, quel que soit le handicap (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif, polyhandicap),
- le traitement de la chaîne du déplacement dans sa continuité et son intégralité.



La personne handicapée doit pouvoir se déplacer avec la plus grande autonomie possible, accéder aux locaux et équipements, utiliser les prestations, se repérer et communiquer, se loger avec des conditions d'accès qui doivent être les mêmes que pour les personnes valides (ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente).



Les enjeux Douze millions de français environ (sur près de 67 millions) sont touchés par un handicap. Un million et demi sont atteints d'une déficience visuelle et 850 000 ont une mobilité réduite.

Une commission communale d'accessibilité est constituée dans toutes les collectivités de plus de 5 000 habitants. Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune et d'associations représentant les personnes handicapées.

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées

La commission métropolitaine d'accessibilité

Depuis le 1er janvier 2015, Grenoble Alpes Métropole a en charge, en lieu et place des communes membres, la création, l'aménagement et l'entretien des voiries et des espaces publics.

C'est donc en commission métropolitaine d'accessibilité, créée par délibération du conseil métropolitain en décembre 2016, qu'est établi le constat d'accessibilité des voiries et la planification des travaux à réaliser.

De même les transports publics gérés par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de la métropole grenobloise (SMTC) font l'objet, au sein d'une commission thématique d'une programmation sur les aménagements à réaliser en matière d'accessibilité du service de transport public.

Par contre, c'est bien au niveau communal que se traite la mise en accessibilité de tous les locaux communaux : bâtiments administratifs, écoles, gymnases, LCR...

Obligations de résultats et délais légaux

Tous les établissements recevant du public (ERP), quels que soient leur catégorie et leur type, et les installations ouvertes au public (IOP) auraient dû, au regard de la loi de 2005, être accessibles au 1er janvier 2015.



L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un dispositif obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'un ERP ou IOP qui ne respectaient pas leurs obligations d'accessibilité au 1er janvier 2015.

Au travers d'un Ad'AP, ils s'engagent à financer et à réaliser les travaux nécessaires à l'accessibilité dans un délai déterminé. En cas de non-respect de leurs engagements, ils sont sanctionnables financièrement par l'Etat.

A Meylan

En 2015, le diagnostic de l'accessibilité des ERP et IOP de la commune a montré 64 ERP et 2 IOP non conformes à la réglementation. La commune a donc déposé une demande d'Ad'AP auprès du préfet de l'Isère. La commune proposait une mise en conformité de l'ensemble de son patrimoine (groupes scolaires, gymnases, bibliothèques, LCR, clos des Capucins, Maison de la Musique, stade, CINE, cimetière, etc) sur une durée de 9 ans pour un budget global de 2 227 000 € (soit une enveloppe annuelle moyenne de 250 000 €).

Cette demande d'Ad'AP a reçu un avis favorable du préfet en septembre 2016. Le bilan fin 2018 s'établit comme suit : sur 96 ERP et IOP, seuls 22 sont accessibles. 60 font l'objet de travaux programmés dans l'Ad'AP, 8 sont à statut particulier (LCR dont la commune n'est pas propriétaire).

Les travaux réalisés en 2018 concernent l'accessibilité à la bibliothèque Simone Lagrange de Mi-Plaine, la pose de main courante dans les escaliers dans 3 écoles, la mise en place de boucles magnétiques au niveau des accueils (mairie, maison de la musique, CCAS...).

En 2019, c'est le gymnase des Buclos qui va bénéficier d'importants travaux pour l'accessibilité (environ 107 000 €), la pose de mains courantes dans les escaliers va se poursuivre comme l'équipement avec une boucle magnétique pour les personnes mal-entendantes. Dans le cadre de sa réfection, le LCR du Petit-Bois sera mis aux normes de l'accessibilité.



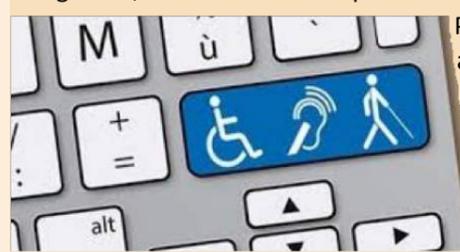
Portes à ouverture automatisée (Maison de la Musique)

L'avis de MeyDIA

La première année de mise en œuvre de l'Ad'AP (2017) a été reportée en raison du contexte politique de la commune en 2018. (rejet du budget, mise sous tutelle du préfet, pas de budget prévu pour la mise en accessibilité). L'année 2017 a donc été une année blanche et le report des travaux programmés en 2017 s'est fait sur 2018.

Ces dernières années, la politique de la commune pour faire progresser l'accessibilité n'a pas été très ambitieuse. Si nous nous félicitons (enfin !) de l'installation de boucle magnétique dans les accueils (système signalé par le pictogramme ci-contre, permettant de transmettre des sons directement à un appareil auditif ou à un implant cochléaire de sorte que la compréhension n'est plus perturbée par les bruits ambiants), nous déplorons par exemple que le site internet de la ville de Meylan ne soit toujours pas accessible en 2019 aux personnes non ou mal voyantes qui utilisent une synthèse vocale.

Il faut bien sûr que les élus soient attentifs à la mise en œuvre des travaux planifiés dans le cadre légal de l'Ad'AP et ce, dans une situation de relative tension budgétaire, mais cela ne suffit pas.



Pour MeyDIA, une politique handicap/ accessibilité doit être pragmatique (s'appuyer sur les besoins des personnes), participative (au travers de comités d'usagers qui sont à créer), volontariste (au-delà de ses seules obligations légales) et surtout évolutive pour s'adapter afin de prendre en compte de nouveaux enjeux qui se feraient jour.

L'accessibilité et les Transports en Commun

Le tramway est arrivé à Grenoble en 1987. Les associations d'handicapés se sont mobilisées pour demander que le tramway soit accessible. A l'époque, les tramways ne l'étaient pas. Grâce à l'action de ces associations, relayée par les élus de l'époque, le constructeur Alstom a adapté son matériel pour en faire le premier tramway accessible.

Aujourd'hui, chacun se félicite de cette accessibilité : les personnes avec des handicaps permanents ou temporaires, les pères/mères de famille avec des poussettes, les personnes avec des valises... bref tout le monde ! Et pour l'exploitant, un tramway accessible, c'est un temps aux arrêts réduit et donc des gains d'exploitation !

Projet "Malacher Nord" : oui, mais...



Beaucoup d'habitants à la réunion publique d'information organisée par la mairie pour présenter le projet de requalification urbaine et paysagère de la place des Tuileaux et de la nouvelle place créée en contrebas de l'avenue du Granier, la place Malacher avec la construction des nouveaux immeubles, les deux places étant séparées par l'avenue du Granier (surface de 2,5 ha). C'est l'entreprise ADP Dubois Paysage Urbanisme qui a présenté un projet en partie amendé lors des différents temps de concertation avec les associations et les habitants. Le projet est intéressant, il va redonner un coup de jeune à la place des Tuileaux mais ... le point noir demeure la disparition de 54 places de parking dans un quartier en plein essor. Est-ce bien réfléchi ? Et quelle réflexion sur le stationnement le long de la ligne C1 ?